

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 Septembre 2022

N° 22/026

R.J/S.A

### Objet : Budget primitif 2022 – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents (12) :**

M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, M. Stephen PARRAUD, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT.

#### **Absents représentés (6 dont 4 procurations) :**

Mme Michèle COTTRET donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Sabine DANERI donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Gilbert REINAUDO, M. Bernard LIPERINI est représenté par son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND, M. René VILLARD est représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT

#### **Absents excusés :**

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BRUNET.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n°85-1221 du 22 novembre modifié et notamment ses articles relatifs au régime financier des centres de gestion ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°22/006 en date du 12 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°22/007 en date du 12 avril 2022 approuvant l'affectation des résultats du compte administratif 2021 sur le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°22/008 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 du centre de gestion des Alpes de Haute Provence ;

Considérant les approbations budgétaires visées ci-dessus, il est proposé des ajustements budgétaires qui porteront le budget primitif 2022, par section, aux résultats prévisionnels suivants :

- Section de fonctionnement : 4 296 573,17 €
- Section d'investissement : 619 430,27 €

La présente décision modificative peut être résumée ainsi :

Cette modification fait suite à la rectification de durées d'amortissements de certains biens et la prise en compte de biens de 2021, non enregistrés dans le logiciel comptable et donc non-inscrits au budget 2022. Les crédits ouverts sur l'imputation budgétaire 6811/ amortissements sont insuffisants pour couvrir les opérations comptables de gestion des amortissements de ses investissements.

Il convient, en conséquence, de modifier le budget primitif en ajoutant 19 058.00€ de dépenses de fonctionnement au compte 6811 (dotations amortissements) compensées par une recette de fonctionnement de 19 058.00€ au compte 70368 (convention et remboursements).

En investissement, il y a lieu d'inscrire une dépense de 19 058.00€ au compte 28 (17 418€ au compte 28051 et 1637 au compte 28135), et une recette de 19 058.00€ au compte 2051 (concessions et droits).

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES				
IMPUTATION BUDGÉTAIRE	MONTANT INITIAL BP	DM	MONTANT FINAL	
6811 / DOTATIONS AMORTISSEMENTS	75 000,00	19 058,00	94 058,00	
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES				
IMPUTATION BUDGÉTAIRE	MONTANT INITIAL BP	DM	MONTANT FINAL	
70638/CONVENTION ET REMBOURSEMENTS	703 900,00	19 058,00	722 958,00	
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES				
IMPUTATION BUDGÉTAIRE	MONTANT INITIAL BP	DM	MONTANT FINAL	
28051/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	25 700,00	17 420,00	43 120,00	
28135/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	8 310,00	1 638,00	9 948,00	
20154/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	1 461,00	-	1 461,00	
28182/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	4 778,00	-	4 778,00	
28183/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	32 000,00	-	32 000,00	
28184/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	1 130,00	-	1 130,00	
28188/AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	1 621,00	-	1 621,00	
TOTAL 28/	75 000,00	19 058,00	94 058,00	
SECTION INVESTISSEMENT IMPENSES				
IMPUTATION BUDGÉTAIRE	MONTANT INITIAL BP	DM	MONTANT FINAL	
2051/CONCESSIONS ET DROITS	80 000,00	19 058,00	99 058,00	
FONCTIONNEMENT				
	BP2022	OPÉRATIONS RÉELLES	OPERATIONS ORDRES	TOTAL BP 2022
DÉPENSES	4 277 515,17		19 058,00	4 296 573,17
RECETTES	4 277 515,17	19 058,00		4 296 573,17
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	600 372,27	19 058,00		619 430,27
RECETTES	600 372,27		19 058,00	619 430,27

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;  
Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (16 voix pour) :

- ✓ **Approuve la décision modificative n°1 du budget primitif 2022** telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 20/09/2022

  
 Jacques DEPIEDS,  
 Président du Centre de Gestion  
 des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
 004-280400177-20220920-D22\_026-DE  
 Date de télétransmission : 20/09/2022  
 Date de réception préfecture : 29/09/2022

Transmis au représentant de l'Etat le :